

# Compte-rendu du conseil d'école du mardi 03 novembre 2020 - Visioconférence

1<sup>er</sup> trimestre 2020/2021

## Connectés à la visioconférence :

*Commission aux affaires scolaires* : M. Ulrich (mairie) - Mme Jernasz

*Comité des parents* : Mme Cachot - Mme Bouzar - M. Tavergne - Mme Ancel – Mme Helbert - M. Wurtz

*Enseignants* : Mme Frey - Mme Braun - M. Dorffner - M. Jonas

Non connectés : Mme Azirar - Mme Makran

La séance est ouverte à 17 h 35 et les points à l'ordre du jour sont successivement abordés.

## **1. Installation du Conseil d'Ecole**

Les élections cette année ont eu lieu le vendredi 9 octobre 2020 pour 4 sièges à pourvoir.

- 163 inscrits

- 123 votants

- 106 exprimés

- 17 nuls

**Les titulaires** élus sont :

- Mme CACHOT Marie-Laure (CE1-CE2 / CE2-CM1)

- Mme BOUZAR Besime (CP-CE1 )

- M. TAVERGNE Jérôme (CE1-CE2)

- Mme ANCEL Charline (CE1-CE2 / CE2-CM1)

**Les suppléants** sont :

- Mme AZIRAR Anna (CP-CE1)

- Mme HELBERT Perrine (CP-CE1)

- M. WURTZ Nicolas (CE2-CM1)

- Mme MAKRAN Assmaa (CE1-CE2 / CM2)

Le taux de participation à ces élections a été de **75,46%**. Merci à tous les parents.

## **2. Les attributions du Conseil d'Ecole**

Un rappel est fait sur la composition, les élections, le fonctionnement et les attributions du Conseil d'Ecole : vote du règlement de l'école, informations et consultation du conseil pour tout ce qui concerne la vie et le fonctionnement de l'école (le projet d'école, l'hygiène, les rythmes scolaires, les horaires, les locaux, ...)

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre ou sur convocation exceptionnelle du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres. Il se compose du directeur d'école qui est aussi son président, de M. le Maire ou son représentant et un conseiller municipal, les enseignants de chaque classe, les représentants des parents d'élèves... M. l'Inspecteur assiste de droit au Conseil d'école.

Il y a une réunion par trimestre, le 1er conseil doit se dérouler dans les 15 jours qui suivent les élections. Un procès-verbal est rédigé par la secrétaire de séance et est signé par le directeur et elle-même.

## **3. Règlement intérieur de l'école.**

Le règlement intérieur de l'école ne subit pas de changements cette année.

M. Jonas précise certains points du règlement : les absences et la santé. Voici ces 2 points :

### Les absences :

\* **Les demandes d'autorisations d'absences exceptionnelles d'une durée de 2 à 4 jours relèvent de la compétence de l'Inspecteur de circonscription de l'Education nationale.**

\* **Les demandes dont la durée est supérieure à 4 jours sont de la compétence de l'Inspecteur d'Académie.**

Dans ces deux cas de figure, il y a lieu de faire un courrier (au moins 2 semaines avant l'absence), sous couvert du directeur.

**Des modèles sont disponibles auprès du directeur.**

**Pour une absence temporaire au cours de la journée, il est demandé à l'adulte de venir chercher l'enfant et de l'accompagner également au portail pour le retour à l'école.**

### La santé :

**Petit rappel : Tout enfant malade à l'école est remis à sa famille. Tout enfant malade reste à la maison.**

La prise de médicaments à l'école est strictement interdite par les enfants sauf si l'école en est informée et si une autorisation écrite des parents a été fournie à l'école accompagnée des médicaments à utiliser.

**Ce règlement intérieur est voté à l'unanimité.**

## **4. Le protocole sanitaire mis en place à l'école**

Le protocole sanitaire renforcé a été mis en place dès lundi, 2 novembre, en réactivant les gestes barrières. Le lavage des mains s'effectue à l'arrivée des élèves, aux récréations et à chaque passage aux toilettes. La mairie a fourni du gel hydro alcoolique pour limiter la consommation massive de feuilles essuie-mains à usage unique. Des parents ont émis des réticences quant à l'utilisation du gel et préféreraient l'utilisation exclusive du savon.

Le port du masque est désormais obligatoire à partir du CP à l'école. Il est recommandé de changer de masque à la pause de midi ; chaque enfant doit donc en avoir au moins 2 pour la journée. Le masque est désormais porté en classe mais aussi à l'extérieur sauf pendant les séances d'EPS.

Les arrivées et sorties se font en décalé par des entrées différentes ; les récréations se font par 2 classes avec une séparation de la cour en 2 pour limiter le brassage des groupes.

Une attestation a été distribuée pour chaque parent, il est possible d'en fournir également sur demande pour des membres de la famille ou nourrice.

M. Jonas rappelle le rôle déterminant des parents pendant cette période difficile de pandémie et souligne les mesures qui s'imposent à tous les parents :

- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.
- Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme « contact » à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur.
- Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.
- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. **Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.**

#### **5. Projet d'Ecole (2019/2022) – Présentation des actions 2020-2021**

Le projet, débuté en 2019, qui est en commun avec la maternelle, s'articule autour de 3 axes :

##### **Axe 1 : Développer le langage de communication, les savoirs fondamentaux et les compétences**

Les actions portent sur la maîtrise de la langue et des divers langages (actions en faveur du vocabulaire, de l'orthographe, de l'écriture et de la copie, de la littérature et des mathématiques)

##### **Axe 2 : Apprendre à bien vivre ensemble, agir ensemble, respecter autrui et responsabiliser chacun**

Les actions portent sur la vie en commun, la mise en œuvre de projets ou manifestations en commun (exemple : le travail avec la médiathèque...), l'élaboration de jeux régulés

##### **Axe 3 : Améliorer la prise en charge des élèves à besoins particuliers**

Les actions portent sur le soutien et l'accompagnement des élèves en difficulté, l'adaptation de l'environnement à ces élèves à profil particulier.

#### **6. Projets (natation, sorties, spectacles, carnaval, kermesse...)**

Ce début d'année est difficile car tout est remis en cause. Des demandes de spectacles ont été faites mais la tenue de ces spectacles dépend naturellement de l'évolution de la pandémie.

Le cycle natation avec la classe de Mme BRAUN a eu lieu sur une dizaine de séances à la piscine de la Hardt. Tous les élèves ont atteint le niveau 2 (le plus élevé). A priori, le cycle natation prévu pour les CP-CE1-CE2 devrait pouvoir avoir lieu au retour des vacances de Noël le lundi et vendredi matin. C'est la commune qui prend en charge les déplacements en bus et les cours du maître-nageur.

Le Hall des sports est fermé par décision préfectorale.

Les classes CE2-CM1 et CM2 ont assisté à un spectacle intitulé « Street Dance Story » à Ostwald interprété par une troupe d'enfants, le vendredi 9 octobre.

Des conférences interactives en classe sont programmées à la mi-novembre :

Le jeudi 12 novembre :

**CP-CE1 : Les animaux de l'étang**

**CE1-CE2 : Le monde des insectes**

**CE2-CM1 : Voyage dans le système solaire**

Le vendredi 13 novembre :

**CM2 : Voyage dans le système solaire**

Le travail avec la médiathèque se poursuit de manière différente : c'est Sophie qui viendra dans chaque classe pour travailler le thème de cette année : la généalogie et pour apporter les livres que les élèves auront préalablement choisis grâce à la carte passerelle. Comme chaque année, nous participerons aux prix des Incorruptibles avec la lecture de 5 à 7 livres suivant le niveau.

Un journal d'école est prévu et sa publication se fera sur le blog de l'école ([www.ec-hangenbieten.ac-strasbourg.fr](http://www.ec-hangenbieten.ac-strasbourg.fr)).

Tous les événements (crémation sapins, carnaval, kermesse) sont en suspens.

#### **7. Bilan financier de la coopérative scolaire**

Les comptes se font par année scolaire. Il y avait 8313 € sur le compte de l'école en septembre 2019 et 4189 euros fin juin (la grosse dépense correspond au règlement du bus de la classe verte précédente de M DORFFNER). En ce début d'année scolaire 2020, il y avait 4134 euros sur les comptes qui ont été vérifiés par M WURTZ cette année.

#### **8. Nomination de vérificateurs aux comptes de la coopérative scolaire**

Mme CACHOT, M WURTZ et M TAVERGNE se proposent comme vérificateurs pour l'année prochaine.

La séance est levée à 19h00.

La secrétaire

Mme Esther FREY



Le directeur

M. Pierre JONAS

